



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des arboriculteurs face aux insectes ravageurs

Question écrite n° 10521

Texte de la question

M. Yannick Neuder attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires, qui a engendré une multiplication des insectes ravageurs, notamment la drosophile japonaise et la punaise diabolique, mettant ainsi en péril leurs cultures. La présence de la punaise diabolique ou *Halyomorpha halys* sur les cultures de cerises, de pommes, d'abricots et de pêches suscite une vive inquiétude. Originaires d'Asie, cette espèce ravageuse s'est progressivement propagée en Europe depuis 2004. Depuis 2012, elle a malheureusement envahi le territoire français et provoque d'importants dégâts. Cette situation exige une attention particulière et on ne peut pas empêcher les arboriculteurs français d'utiliser les moyens nécessaires à la protection de leurs récoltes. Les filets de protection censés remplacer les produits phytosanitaires demeurent trop chers et leur utilisation complexe. Dans le même temps, les producteurs voient abonder des produits provenant de pays extérieurs à l'Union européenne, notamment de Turquie, et s'inquiètent des discussions autour de traités de libre-échange au sein desquels ils ne pourront lutter à armes égales avec leurs concurrents internationaux. En outre, les arboriculteurs français font également face à une concurrence européenne due à une pression normative constante. Si la surtransposition des normes européennes est parfois justifiée, elle n'est pas acceptable quand elle entraîne des distorsions de concurrence avec les pays européens voisins, alors qu'ils souffrent toujours d'un coût du travail pesant fortement sur leur compétitivité. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Neuder](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10521

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire \(Ministre déléguée\)](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 décembre 2023

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7122

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)